



HAL
open science

Licence Entraînement sportif

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Entraînement sportif. 2010, Université d'Artois. hceres-02035300

HAL Id: hceres-02035300

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035300v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE D'ARTOIS
N° demande : S3100015318
Domaine : SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
Mention : ENTRAINEMENT SPORTIF

Appréciation générale :

La licence STAPS mention « Entraînement sportif » fait partie d'un dispositif de formation niveau licence à trois mentions, à savoir, en plus de la précédente, « Education et motricité » et « Activités physiques adaptées et santé ». La maquette proposée est un dispositif classique, mais souffre de quelques déséquilibres au regard des exigences formulées dans le cadre des fiches RNCP.

De manière générale, quelle que soit la mention considérée, le dossier fait apparaître un souci constant de l'équipe pédagogique d'intégrer les étudiants en formation dans le monde socio-économique en multipliant les stages professionnels. Cette logique d'aide à la professionnalisation est sous-tendue par une logique d'aide à la formation initiale, par des mécanismes de mises à niveau et de suivis de l'étudiant multiples et variés. Il s'en suit un accompagnement de qualité de l'entrée des étudiants en L1 à leur sortie en L3, qu'elle soit professionnelle ou vers le master.

Cependant, l'analyse de la maquette laisse transparaître des déséquilibres de structures communs aux trois mentions de licence. Si l'on s'intéresse tout d'abord au rapport APSA/disciplines sur L1 et L2, on observe un déséquilibre très significatif des volumes horaires en faveur des APSA. Au delà du différentiel horaire qui peut se justifier du fait de la répartition théorie/pratique des APSA, le différentiel ECTS est bien plus troublant. Une analyse semblable peut être menée quant aux équilibres en SHS et SV, disciplines et enseignements complémentaires (informatique versus biomécanique, volume horaire minimaliste attribué à l'anatomie...). La justification des UE au regard des compétences décrites dans les fiches RNCP nécessite dans le domaine de l'entraînement que l'étudiant universitaire ait un corpus théorique au moins équivalent en termes de volume à celui titulaire d'un Brevet d'Etat d'Entraîneur Sportif.

Par ailleurs, aucune justification n'est apportée quant à la constitution de la maquette, et ce sur plusieurs niveaux. Le premier est celui des relations entre compétences et connaissances. Au delà d'un listing des compétences nécessaires en entraînement (copier-coller de la fiche RNCP), il n'existe pas de justification concernant les UE constituantes de la maquette. Sans porter de jugement de valeur, on peut néanmoins s'interroger sur la pertinence d'une UE « Histoire et anthropologie du corps » et de sa justification au regard des compétences décrites dans les fiches RNCP, alors que, par exemple, des UE concernant la gestion de clubs sportifs (Cf compétence inscrite au dossier « Il participe à la gestion administrative et financière d'une structure ») sont totalement absentes.

Le second niveau est celui de la justification du dossier au regard de l'évaluation des enseignements et des formations sur le quadriennal précédent.

Enfin, cette mention ne semble pas, à la lecture du dossier, s'ancrer profondément et durablement sur un socle socio-professionnel relatif à l'entraînement.

Les points les plus forts :

1-	Souci permanent de professionnalisation des étudiants.
2-	Actions fortes vers la réussite universitaire.
3-	

Les points les plus faibles :

1-	Maquette des enseignements présentant de sérieux déséquilibres.
2-	Faiblesse des relations avec les acteurs socio-économiques du domaine de l'entraînement.
3-	Justification de la maquette au regard de l'évaluation de la formation et des enseignements au cours du quadriennal précédent.

Recommandations :

S'il ne peut être question d'imposer un modèle standardisé de licence « Entraînement sportif » qui risquerait de contribuer à l'appauvrissement de la diversité culturelle des STAPS en France, il semble néanmoins nécessaire que, quels que soient les choix politiques qui ont conduit à la construction de ce diplôme, de justifier ces choix au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs en termes de compétences.

De plus, pour les trois mentions, il serait nécessaire d'opérer un remaniement de la maquette en L1 et L2 afin que les grands équilibres listés précédemment soient respectés.

Le cumul des points faibles relevés tant au niveau du tronc commun que de la partie spécifique à la mention « Entraînement sportif » amène à considérer que le dossier dans son état actuel répond de manière insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Par ailleurs, une réflexion globale sur l'offre de formation en STAPS, serait à conduire à l'échelle du PRES à très court terme.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : C

Signification de la notation pour l'évaluation des licences

La synthèse d'une expertise ne se limite pas à l'utilisation d'une échelle de notation qui ne traduirait rien d'autre qu'une simple gradation dans la qualité de dossiers examinés ; elle doit éviter une présentation réductrice de leur valeur. Les formations n'étant pas universellement comparables, la rédaction du paragraphe « appréciation générale » devra clairement mettre en évidence le type de justifications qui ont conduit l'expert à positionner le dossier dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ». En effet, chacune de ces quatre catégories peut correspondre à des situations très différentes dont on fournit ci-après quelques exemples-type. Néanmoins, le paragraphe « appréciation générale » doit être considéré indissociable de *la lecture minimale* de la synthèse.

La notation « A+ » signifie

- Cette formation répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation.

La notation « A » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond très bien ou bien aux critères d'évaluation.
- La formation est excellente ou très bonne, elle répond de façon satisfaisante ou *très* satisfaisante sur la plupart des critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles qui *doivent être corrigés* pour rejoindre réellement la catégorie des formations d'excellence.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement très bons, sans point faible rédhibitoire, mais pas suffisamment de points forts remarquables pour compenser réellement ses quelques points faibles mineurs.

La notation « B » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation.
- La formation est *bonne, voire très bonne*, elle répond de façon satisfaisante ou même *très* satisfaisante sur plusieurs critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles importants qui *doivent être corrigés impérativement*.
- L'existence de cette formation est tout à fait justifiée, mais elle présente des points faibles importants qui doivent être *impérativement* corrigés.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement moyens ou bons, sans points faibles totalement rédhibitoires, mais pas suffisamment de points forts.

La notation « C » peut signifier

Soit :

- Cette mention répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.
- Cette formation présente trop de points rédhibitoires.
- Cette formation ne présente pas ponctuellement d'aspects totalement rédhibitoires, mais elle ne répond que très médiocrement à de trop nombreux critères d'évaluation.
- L'existence de cette formation n'est pas justifiée au niveau local ou régional compte tenu de l'existence de formations similaires, plus attractives ou mieux adossées à la recherche, sur le même site.